

iala-aism



L'AIMS et
l'Académie Mondiale de l'AIMS



13^{ème} Conférence
de la Commission Hydrographique de l'Atlantique Oriental
Casablanca, du 16 au 18 septembre 2014

Sommaire

- ★ **L'Association Internationale de Signalisation Maritime**
- ★ **L'Académie Mondiale de l'AIMS**
- ★ **Les actions de renforcement de capacité**
- ★ **Les activités de formation**
- ★ **L'audit de l'OMI**

*Jacques Manchard
Ingénieur en Chef (er)
Conseiller auprès de l'AIMS
jacques.manchard@iala-aism.org*

L'Association Internationale de Signalisation Maritime

- ★ L'Association Internationale de Signalisation Maritime (IALA - AISM) a été créée en 1957
- ★ Membres : National, Associé, Industriel, Honoraire
- ★ Compétence : Tous types d'aides à la navigation, visuelles, radioélectriques, systèmes de trafic maritime, systèmes d'identification automatique, ...
- ★ Productions : Recommandations, guides et manuels, (normes internationales)

>>>>>>>> Elle fournit également
un forum pour partager les expertises

IALA-AISM

Aujourd'hui, l'AISM est une ONG (Association loi française de 1901).

Un nouveau statut est en préparation pour la transformer en OGI, à l'instar de l'OHI.

Le projet a été validé lors de la dernière Assemblée Générale qui s'est tenue à A Coruña (Espagne) en Mai 2014. Une lettre a été envoyée à tous les Membres Nationaux pour les informer et leur fournir les raisons et les avantages d'un tel changement. Voir le site internet pour plus d'information.



Le domaine de l' AISM

Son domaine intègre l'ensemble des aides à la navigation, c'est à dire: “Un système ou équipement, extérieur au navire, qui est destiné à aider tout navigateur à déterminer sa position et sa route, de l'avertir de tout danger ou obstruction, ou lui donner des informations sur la meilleure route à suivre”. Cela inclue:

- Aides à la Navigation Traditionnelles (phares, balises, bouées...)
- Aides à la Navigation Radioélectriques (GNSS, e-Loran...)
- VTS, VTMIS, VTM/MATCH... (Maritime Domain Awareness?)
- AIS,

Son autorité

C'est une organisation non gouvernementale (ONG), mais dont les décisions font règles internationales reconnues, au moins d'usage.

Elle est même gardienne d'un Accord International : le Système de Balisage Maritime de l'AIMS, adopté en 1982, amendé en 2010.

Son autorité vient en partie de sa constitution qui prévoit que les décisions de l'Association sont prises par son Conseil, lequel n'est composé que d'Autorités Nationales.

La gouvernance

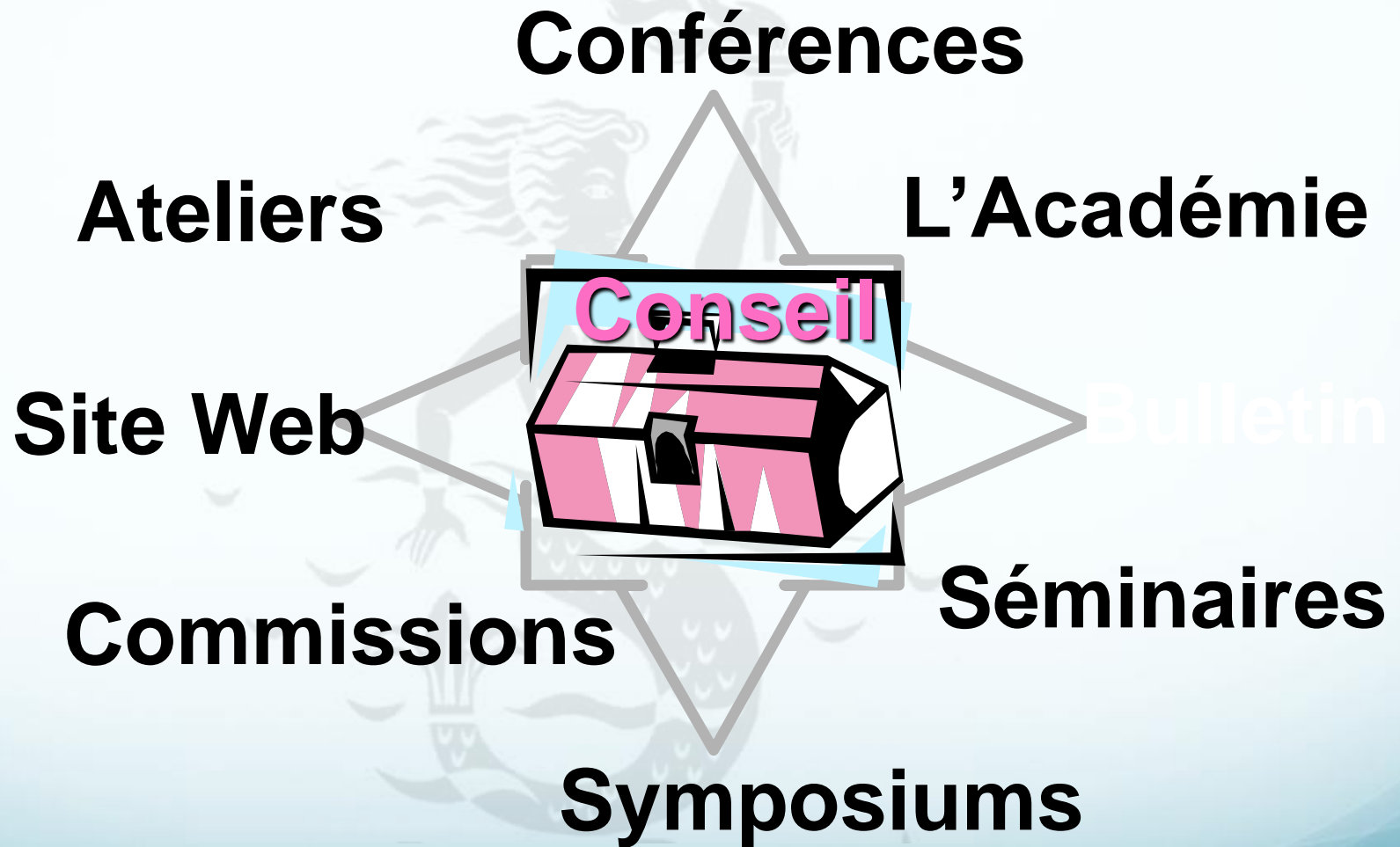


- ★ **Une Assemblée Générale**
- ★ **Un Conseil de 24 Membres**
- ★ **Des groupes de travail en appui du Conseil :**
 - **Le Groupe Stratégie**
 - **Le Comité Juridique (Legal Advisory Panel,LAP)**

Les adhérents

- ★ **Environ 80 Membres Nationaux (Etats Côtiers)**
- ★ **50 Membres Associés (Organisations avec des activités en relation avec le maritime telles que des autorités portuaires)**
- ★ **110 Membres Industriels**
- ★ **45 Membres Honoraires – Individus qui ont apporté une contribution significative à la sécurité de la navigation et à l'AIMS**

La boîte à outils de l'AIMS



Forums au service du Conseil

Commission sur les spécifications et la gestion des aides à la navigation (AtoN Requirements and Management, ARM)

Commission des services de trafic maritime (Vessels Traffic Services, VTS)

Commission sur l'ingénierie, et le développement durable des aides à la navigation (AtoN Engineering and Sustainability, ENG)

Commission « e-Navigation » (e-NAV)

Comité Juridique (LAP)

Forum patrimoine (IALA Heritage Forum)

Forum des autorités en charge du pilotage (PAF)

La Documentation produite

Documentation de
l'AIMS



(standards
internationaux)

www.iala-aism.org

Recommandations

Guides

Manuels

L'Académie Mondiale de l'AIMS



L'Académie mondiale (1/3)

- ★ **La production de règles et de recommandations par l'AIMS est un aspect important,**
- ★ **mais la transmission de connaissances et d'expérience est aussi un aspect essentiel de son action :**
- ★ **d'où la création de l'Académie Mondiale de l'AIMS**

L'Académie mondiale (2/3)

Officiellement introduite lors de la XVIIème Conférence au Cap (Afrique du Sud) en 2010, l'objectif de l'Académie était initialement de regrouper toutes les activités de formation mises en œuvre par l'AIMS,

- ★ celles existant déjà pour les VTS,
- ★ celles développées pour la signalisation maritime
- ★ et d'autres activités.

Mais rapidement il est apparu qu'il fallait lui donner une fonction élargie au renforcement des capacités.

L'Académie mondiale (3/3)

C'est en décembre 2011 que le Conseil de l'AIMS a lancé l'activité de L'Académie en la dotant d'une mission, d'un statut, d'un budget, d'un Bureau, et d'une équipe.

« L'Académie Mondiale de l'AIMS est le véhicule par lequel l'AIMS délivre des formations et participe au renforcement de capacités. »

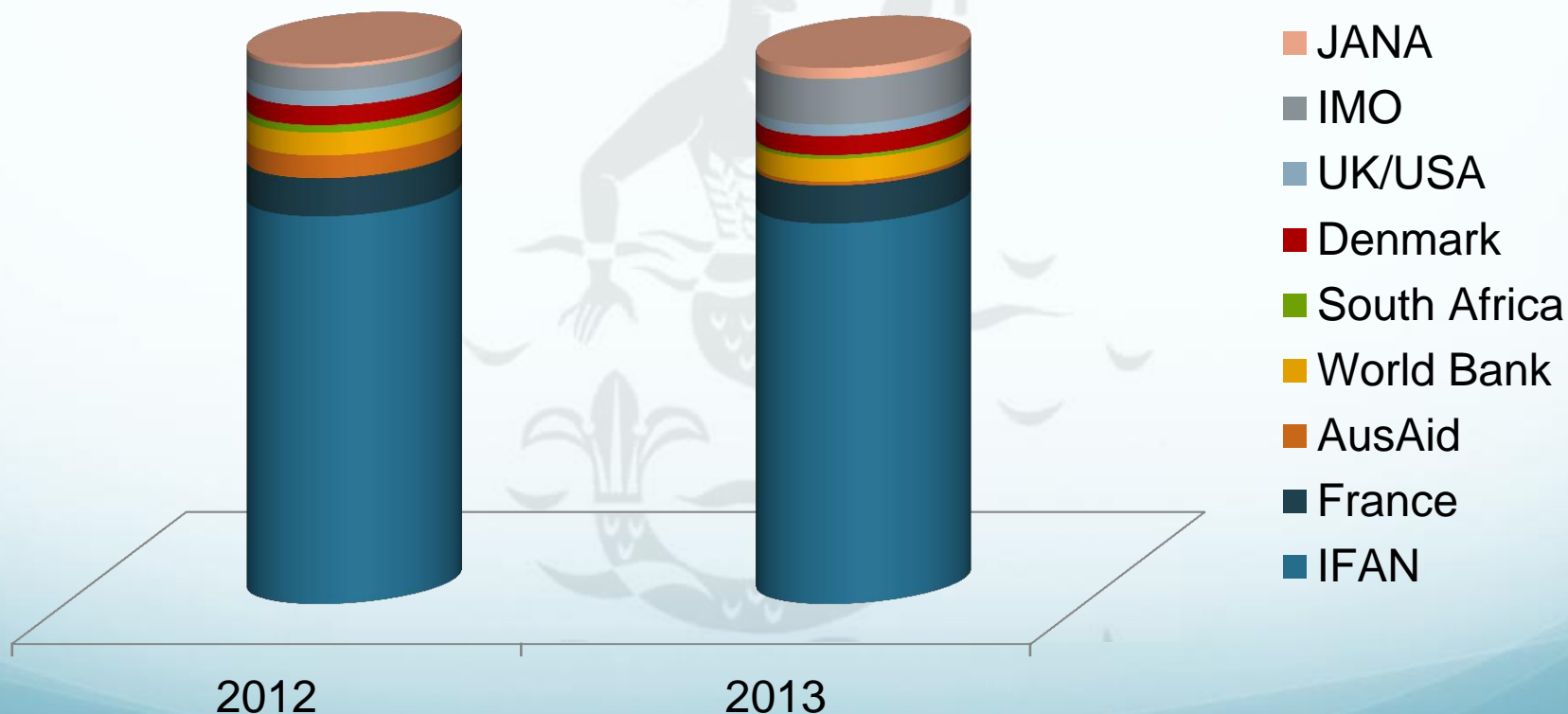
Organisation de l'Académie

L'Académie Mondiale de l'AIMS fait partie du Secrétariat de l'AIMS, mais est financé de façon indépendante. Ce financement ne repose que sur le parrainage, par des donations ou en nature.

Sous l'autorité du Conseil, elle est gouvernée par un Bureau, présidé par le Doyen.



Le budget de l'Académie Sponsoring 2012 – 2013



L'équipe de l'Académie

Trois personnes à temps partiel :

- **Jean-Charles Leclair**
Doyen
- **Stephen Bennett**
Responsable de programme
- **Jacques Manchard**
Conseiller auprès de l'AIMS

+ toute l'assistance nécessaire de la part
du Secrétariat de l'AIMS

+ le savoir-faire et le support des “experts AISM ” (voir la liste sur le
site internet de l'Académie Mondiale de l'AIMS)



Actions conjointes de renforcement des capacités

- ★ En juin 2012, l'Académie a été présentée au Comité de Coopération Technique de l'OMI.
- ★ En réponse, l'OMI a recommandé à l'AIMS de poursuivre la mise en œuvre de l'Académie Mondiale de l'AIMS et a demandé qu'elle soit tenue informée du travail effectué conjointement avec l'Organisation Internationale Hydrographique (OHI), et l'OMI en matière de renforcement des capacités dans le cadre de l'initiative "Unis dans l'action".
- ★ La stratégie de l'Académie en matière de renforcement des capacités a été établie avec l'aide du bureau hydrographique international, envers lequel l'AIMS est reconnaissante.

Renforcement des capacités - Planification

- ★ **Planification générale sur 4 ans, avec un plan d'action annuel**
- ★ **Sept régions, avec un point de contact pour chacune d'entre elles**
- ★ **Stratégie basée sur le principe des « 4A »**



Renforcement des capacités

Les régions

Régions	Etats cibles
East Asia	4
Eastern Atlantic	19
Meso-America and Caribbean	19
North Indian Ocean	10
ROPME Region	4
Southern Africa and Islands	8
South-west Pacific	11



Les « 4A »

- ★ Amélioration de la connaissance : Mettre les autorités compétentes au courant de leurs responsabilités lors de séminaires, avec un questionnaire de préparation
- ★ Audit et évaluation des besoins : Faire formuler par l'autorité compétente ainsi avertie une demande de programmer une mission d'experts de l'Académie pour
- ★ Analyse des exigences : Réaliser une analyse des exigences menant à un exercice efficient des responsabilités, incluant l'utilisation de toutes les données AIS disponibles afin de
- ★ Actions à mettre en œuvre : Proposer des actions pour respecter la totalité des exigences identifiées, incluant les formations basées sur les modèles de cours de l'Académie

Etape 1 – Amélioration de la connaissance

Séminaires de sensibilisation aux questions de sécurité de la navigation – niveau 1+

Bahrain,
Le Cap (en liaison avec SAGNEP 3),
Sydney,
Bangkok,
Nouakchott (en liaison avec OMI et OHI)
Accra (en liaison avec OMI et OHI)

Amélioration de la connaissance

Un séminaire de sensibilisation sur le renforcement des capacités, consacré à la formation des personnels en charge des VTS et des aides à la navigation, et à la certification des organismes en charge de ces formations a été organisé en mai 2014 en marge de la Conférence de l'AIMS en Espagne

Un séminaire régional de sensibilisation aux VTS est programmé à Kandla, conjointement avec l'Inde

Etape 2 – Visites Techniques d'analyse des besoins



Visites déjà réalisées :

- **Maurice**
- **Cameroun**
- **Fidji**
- **Comores**

Les candidates sont les bienvenus.

La demande doit faire l'objet d'un courriel envoyé par l'Autorité nationale compétente à l'Académie Mondiale. Ensuite, les termes de référence et les dates sont validés, et les experts sélectionnés.

Les seuls frais à la charge du pays concernent les déplacements des experts à l'intérieur du pays.

Académie mondiale

Activités de formation

- ★ L'objectif de l'Académie n'est pas d'assurer elle-même les formations, mais de proposer un cursus harmonisé et des modèles de cours, et de développer un processus d'accréditation des formations par les membres nationaux.
- ★ Néanmoins, l'Académie a aussi commencé à organiser des cours ou des séminaires de formation sur des sujets spécifiques, comme la gestion du risque.
- ★ Au cours des dernières années l'AIMS a déjà développé avec succès des standards de formation avec des recommandations, des guides, et des modèles de cours.

Académie mondiale

Formations VTS (1/2)

En accord avec la règle 12 du chapitre V de la convention SOLAS sur les services de trafic maritime (VTS), et la résolution A.857 (20) de l'OMI « Guide pour les services de trafic maritime », l'AISM a adopté :

- ★ la recommandation V-103 sur les standards pour la formation et la certification des personnels des VTS, ainsi que les modèles de cours suivants :
- ★ le modèle de cours pour opérateurs VTS V-103/1 ;
- ★ le modèle de cours pour superviseurs VTS V-103/2 ;
- ★ le modèle de cours pour formation VTS sur site V-103/3 ;
- ★ le modèle de cours pour instructeur VTS sur site V-103/4.

Cette recommandation et les modèles de cours ont été mis à jour en 2009

Académie mondiale

Formations VTS (2/2)

- ★ Il est du ressort de l'Autorité compétente d'auditer et d'accréditer la formation VTS, en application du Guide 1014 de l'AIMS, dont l'objectif est de garantir la conformité aux standards et aux exigences des formations VTS.
- ★ Les autorités compétentes, comme les organisations délivrant les formations sont encouragées à adopter les guides de l'AIMS sur l'accréditation (normes internationales).

Formations

Aides à la navigation (1/2)

- ★ La recommandation E.141 concerne toutes les activités de formation pour les aides à la navigation, à l'exception des VTS.
- ★ Elle est basée sur les mêmes principes que la recommandation V.103 sur les VTS, en application de l'harmonisation des activités de formation de l'AIMS.
- ★ Elle comporte deux niveaux, le niveau 1 pour les gestionnaires, et le niveau 2 pour les techniciens
- ★ Un niveau 1+ a été ajouté pour les autorités compétentes en matière de sécurité maritime et de sécurité de la navigation. C'est le support de l'étape n°1 des 4A « Amélioration de la connaissance »

Formations

Aides à la navigation (2/2)

Conformément à la recommandation E.141 qui concerne toutes les activités de formation pour les aides à la navigation, à l'exception des VTS, l'Académie a préparé et mis sur son site web les modèles de cours pour le niveau 1 (Gestionnaires) et pour le niveau 1+, ainsi que celui relatif aux outils de gestion du risque.

S'agissant du niveau 2 (Techniciens), la plupart des 56 modules prévus sont également disponibles.

Activité de l'Académie en matière de formation (1/4)

Depuis janvier 2012, l'Académie a :

- **Travaillé avec les commissions de l'AIMS pour développer des modèles de cours pour les aides à la navigation (Recommandation E.141) :**
 - 4 modèles de cours de niveau 1 (Gestionnaires)**
 - 33 modèles de cours de niveau 2 (Techniciens)**

Ceci a été fait en complément des modèles de cours existant pour les personnels des VTS (Recommandation V.103)

Activité de l'Académie en matière de formation (1/4)

Depuis janvier 2012, l'Académie a également :

- Encouragé les Autorités Nationales pour qu'elles développent et accréditent des organismes de formation : *la liste d'organismes de formation accréditées délivrant les cours approuvés par l'AIMS (à consulter sur le site internet de l'Académie Mondiale de l'AIMS), comporte maintenant 23 noms pour les formations sur les VTS, and 2 pour celles relatives aux aides à la navigation.*
- Développé une liste de 19 experts AISM prêt à apporter leur assistance à l'Académie lorsque cela s'avère nécessaire.
- Préparé un site internet dédié.

Activité de l'Académie en matière de formation (1/4)

Enfin depuis janvier 2012, l'Académie a aussi :

Délivré, sur une base annuelle, un séminaire de formation sur l'utilisation des outils de gestion du risque de l'AIMS (Oman, Sydney, Madrid, Istanbul).

Participé à la formation d'opérateurs VTS indonésiens, organisée et sponsorisée par le Japon.

Activité de l'Académie en matière de formation (1/4)

Ainsi que, pour les gestionnaires d'aides à la navigation :

Deux des 5 modules de formation ont été délivrés en Papouasie Nouvelle Guinée au bénéfice de pays des îles du Pacifique (avec le support de l'Australie et de la PNG).

Les 5 modules ont été délivrés en un mois en anglais au siège de l'AIMS (4 des 10 participants étaient sponsorisés par l'OMI et l'Académie).

Une session d'un mois est organisée par la France, qui a complété la formation existante, et offre les frais d'inscriptions pour 4 participants francophones (2 d'entre eux étant sponsorisés par l'OMI et l'Académie).

Activité de l'Académie en matière de formation (1/4)

Dans le futur, sont planifiés :

Un premier séminaire de formation sur la “e-Navigation” (novembre 2014).

La poursuite de la participation à la formation des opérateurs VTS indonésiens, organisée par le Japon.

La tenue en 2015 d'une seconde session de formation en français de Gestionnaire d'aides à la navigation, ouverte aux personnels de pays francophones, devrait être décidée par la France avant la fin 2014.

Audit de l'OMI

- ★ **En Octobre 2005, l'OMI a créé un système d'Audit Volontaire pour les Etats Membres de l'OMI. Les Etats peuvent ainsi demander à l'OMI de vérifier leur conformité par rapport aux instruments statutaires tels que la règle 13 du chapitre V de SOLAS.**
- ★ **Reference : le Guide N° 1054 de l'AIMS (un guide n° 1055 est en préparation pour un audit sur la délivrance d'un service d'aides à la navigation, y compris les services de trafic maritime (VTS))**
- ★ **Le système d'audit va devenir obligatoire à partir du 1er janvier 2016 (Résolution A.1018(26) de la 26^{ème} Assemblée). Les autorités nationales seront donc auditées à n'importe quel moment à partir de 2016**

Les instruments de l'OMI pour l'audit

Référence, site internet de l'OMI :
www.imo.org/conventions

- ★ SOLAS – y compris la règle 13 du Chapitre V
- ★ La pollution maritime (MARPOL)
- ★ Les règles en matière de collisions (COLREGS)
- ★ Les standards de Certification en matière de formation, et de veille (STCW)
- ★ Les lignes de charge (LL)
- ★ La convention sur le tonnage
- ★ La convention internationale de Nairobi de 2007 sur l'enlèvement des épaves (pas encore en vigueur)

Merci beaucoup

Pour nous contacter :

<http://www.iala-aism.org>

<http://academy.iala-aism.org>

Jacques Manchard
Ingénieur en Chef (er)
Conseiller auprès de l'AIMS
jacques.manchard@iala-aism.org